

Travail-Emploi

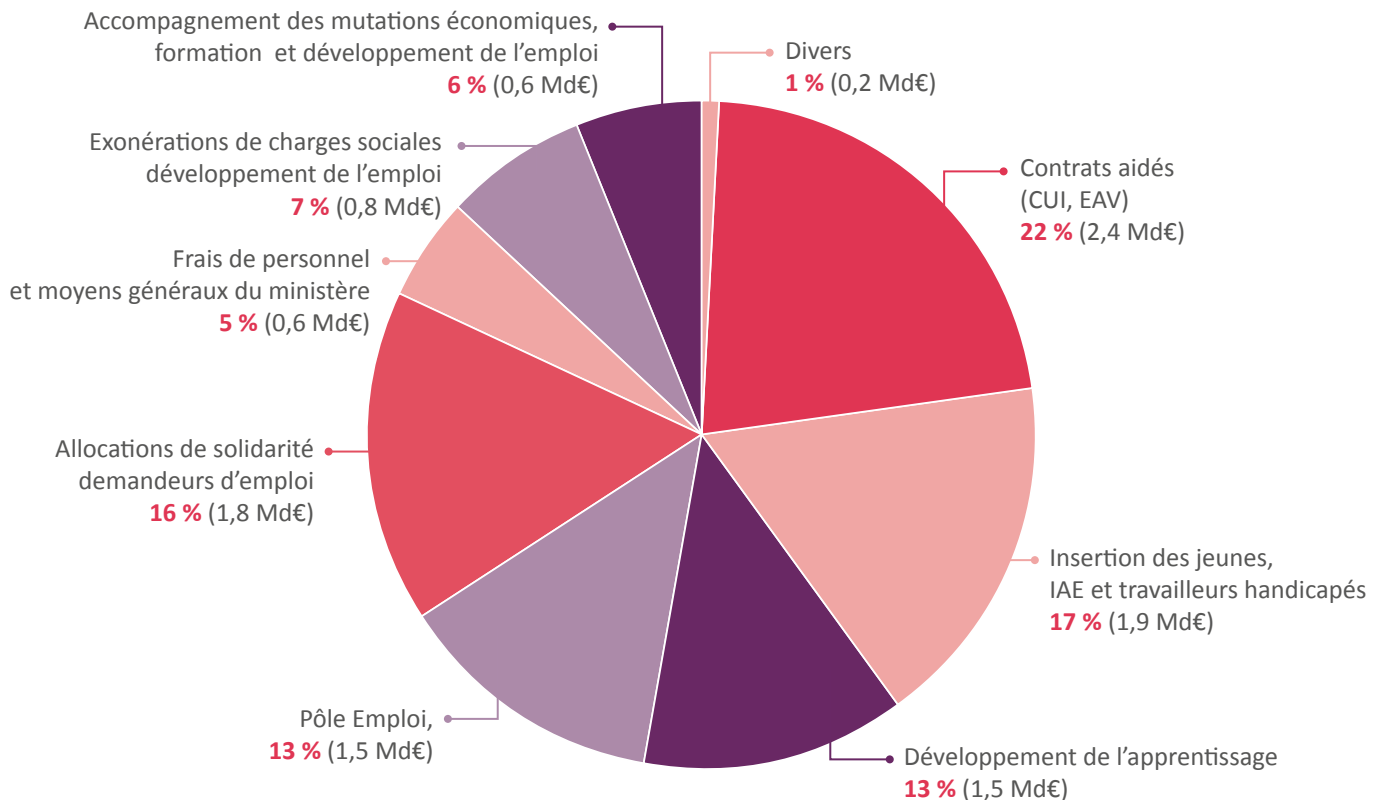
Projet de loi de finances 2016

Un budget 2016 qui réaffirme la priorité pour l'emploi

Avec **11,25 Md€** de budget pour la mission Travail et Emploi, le PLF 2016 consolide à un niveau élevé les moyens de la politique de l'emploi : **depuis 2012 les crédits ont augmenté de 15 %**.

Quasi stable par rapport à la LFI 2015 dans un contexte où l'effort d'économie porté par l'État est de 5,1 Md€ dans le PLF 2016, le budget 2016 affirme les engagements du Gouvernement en matière d'insertion professionnelle, d'apprentissage et de création d'emplois.

Répartition du budget par nature de crédits



Des moyens accrus pour l'insertion des jeunes, la relance de l'apprentissage et le développement de l'emploi dans les PME/TPE

560 M€ pour l'emploi et l'insertion des jeunes (+ 78 M€ / 2015) et 164 M€ pour le contrat de génération

- La poursuite du déploiement de la **garantie jeunes** permettra en 2016 à **60 000 nouveaux jeunes de 18 à 25 ans** en situation de précarité de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour s'insérer dans l'emploi et de bénéficier d'une allocation pendant toute la période d'accompagnement.
- **41 M€** sont dédiés au financement des décisions du comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté de mars 2015 : augmentation des **capacités d'accueil de l'EPIDE**, développement du **parrainage**, déploiement des **contrats starter**.
Les crédits de fonctionnement des **missions locales** sont consolidés à hauteur de **189 M€**, auxquels s'ajoutent les crédits d'accompagnement des **emplois d'avenir** (15 M€) et de la **garantie jeunes** (69,4 M€).
- Le **contrat de génération** continuera d'être déployé, avec **20 000 nouvelles entrées** prévues en 2016, permettant ainsi l'accès des jeunes à l'emploi par le CDI et le maintien en emploi des seniors.



1,49 Md€ dédiés au développement de l'apprentissage, + 110 M€ / LFI 2015

- **L'aide TPE-jeunes apprentis**, de 4 400 € pour la première année du contrat, accordée aux TPE recrutant un apprenti mineur représente un effort de **plus de 220 M€** venant compléter les dispositifs déjà engagés (exonérations de cotisations sociales, primes à l'embauche mises en œuvre dans les régions et compensées par l'État).
- Le budget 2016 prévoit la **compensation totale aux Régions des primes à l'apprentissage par affectation directe de ressources fiscales**. Cela se traduit par la suppression sur le budget de l'emploi de **83 M€** de dotations budgétaires. Dans la continuité de la réforme de la taxe d'apprentissage, ce transfert achève et consolide l'attribution aux Régions de ressources pérennes et dynamiques pour financer leurs actions en matière de développement de l'apprentissage.

Priorité au soutien du développement de l'emploi dans les PME/TPE

- **L'aide TPE-1^{ère} embauche**, issue du plan Tout pour l'emploi, destinée à soutenir les TPE embauchant un 1^{er} salarié pour une durée de plus de 12 mois, s'élève à 4 000 €. Elle devrait concerner **plus de 60 000 bénéficiaires** en 2016, pour un coût de **84,7 M€**. Elle vient abonder les crédits dédiés au développement de l'activité et de l'emploi, notamment par le soutien à la création d'entreprises (42 M€ pour le dispositif NACRE et le Fonds de cohésion sociale).
- **10 M€** sont dégagés pour la mise en œuvre d'un **dispositif d'appui-conseil en matière de gestion des ressources humaines** à destination des PME, qui s'inscrira plus largement dans le déploiement de l'offre de service RH à destination des PME coordonnée par les Direccte.

Un ciblage renforcé de l'intervention de l'État sur plusieurs dispositifs

Le financement des mesures nouvelles s'accompagne, dans le PLF 2016, d'un ciblage renforcé de plusieurs dispositifs pour une plus grande efficacité en termes de retour à l'emploi et de création d'activité.

824 M€ pour les exonérations ciblées de charges sociales en faveur du développement de l'emploi

- Le budget de l'emploi intègre en 2016 le financement de la compensation de la déduction forfaitaire de cotisations sociales en faveur des employeurs de **services à la personne**, pour un coût de **224 M€**.
- Le budget 2016 prévoit la mise en extinction progressive de plusieurs dispositifs d'exonérations zonées de cotisations sociales au vu de leur faible impact en termes de création d'emplois et de la montée en charge des allègements généraux : emplois de salariés en ZRR, Bassin d'Emplois à Redynamiser et Zones de Restructuration de la Défense.

Le dispositif d'exonération en faveur des organismes d'intérêt général exerçant en ZRR est lui maintenu.

Les crédits d'appui aux mutations économiques sont recentrés vers les filières prioritaires et l'appui RH aux PME

- **85 M€** sont prévus pour les **actions territoriales d'appui au développement de l'emploi**, dont **14 M€** dans le cadre des **contrats de plan Etat-Régions**. Les nouveaux engagements seront plus fortement ciblés sur les filières porteuses de forts enjeux de développement (transition écologique et numérique...).
- La mise en œuvre sur tout le territoire d'une **offre de service RH à destination des PME**, fondée sur la mobilisation d'un réseau de partenaires pour répondre aux besoins des entreprises, est l'autre axe prioritaire pour 2016. Suivant cette logique de ciblage, les crédits à destination des Maisons de l'Emploi s'établissent à 13 M€, hors financements sur appel à projets.

La participation du ministère du Travail à l'effort transversal d'économies

- Comme tous les ministères hors secteurs prioritaires (éducation, sécurité, justice), **le ministère du Travail contribue à l'effort de stabilité des effectifs de l'État**, qui implique la poursuite de la réduction des effectifs à hauteur de 1495 emplois en 2016 (hors révision de la loi de programmation militaire). La baisse de 192 emplois prévue à ce titre pour le ministère du Travail représente 1,94 % de l'effectif.
- Le **budget 2016** intègre une **économie de 2 % sur les moyens généraux**, sous l'impact de la mutualisation des services supports des ministères sociaux et de l'amélioration de la performance des achats.

La consolidation à un niveau élevé des crédits dédiés aux dispositifs des politiques de l'emploi

2,4 Md€ pour le financement des emplois aidés (CUI et emplois d'avenir)

- Le volume d'emplois aidés à programmer en 2016 s'élève à **295 000**, soit un niveau équivalent à celui prévu dans le PLF 2015 (300 000), et cohérent avec les perspectives de croissance et de reprise de la création d'emplois marchands. Les efforts en termes de durée et de ciblage des contrats vers les publics les plus éloignés de l'emploi seront maintenus.

La stabilité des moyens du service public de l'emploi

- La subvention versée à Pôle Emploi sera de **1,5 Md€** en 2016, comme en 2015. Cette consolidation permet d'appuyer la stratégie d'amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises définie dans la convention tripartite 2015-2018 État-Unedic-Pôle Emploi : doublement du nombre de demandeurs d'emploi bénéficiant d'un accompagnement intensif, redéploiements internes pour dégager 2 000 ETP supplémentaires pour l'accompagnement et 4 000 conseillers entreprises.

Glossaire

ASS : allocation de solidarité spécifique
CIVIS : contrat d'insertion dans la vie sociale
CPER : contrats de plan État-Région
CUI : contrat unique d'insertion
DIRECCTE : direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
EAV : emplois d'avenir
EPIDE : établissement pour l'insertion dans l'emploi
ETP : équivalent temps plein
IAE : insertion par l'activité économique
LFI : loi de finances initiale
LPPF : loi de programmation de finances publiques
NACRE : nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise
PLF : projet de loi de finances
PLFSS : projet de loi de financement de la sécurité sociale
ZRR : zone de revitalisation rurale

Un effort financier soutenu pour l'insertion par l'activité économique et l'insertion des travailleurs handicapés

- Le budget 2016 prévoit la consolidation des moyens financiers des structures de l'insertion par l'activité économique (815 M€), avec le financement de **66 000 ETP**.
- Les moyens en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés sont renforcés avec le financement de **500 aides au poste supplémentaires** dans les entreprises adaptées, et un budget total de 364 M€.

Des mesures nouvelles pour les allocations de solidarité à destination des demandeurs d'emploi

- La subvention au **Fonds de Solidarité** s'établit à **1,6 Md€** et prend en compte la réforme de la revalorisation des minimas sociaux et la création de la prime d'activité.
- **73 M€** sont prévus pour le financement de la nouvelle prime transitoire de solidarité (complément de 300 € par mois versés aux demandeurs d'emploi nés en 1954 et 1955 et ne disposant pas des droits suffisants pour partir à la retraite).
- **42 M€** de crédits sont ouverts pour la neutralisation du différé d'indemnisation pour les intermittents du spectacle.

Les crédits dédiés à la santé et la sécurité au travail et au dialogue social s'établissent à **92 M€**, en hausse de **10 M€** par rapport à la LFI 2015, afin d'assurer l'organisation des élections professionnelles dans les TPE qui se dérouleront en décembre 2016.